



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2020**

9-1

N° DEL 2020.11.27/161

**Thème : RESSOURCES
HUMAINES 1**

**Objet : Arbre de Noël
2020.**

Convocation :

Date : 18/11/2020

Affichage : 18/11/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **vendredi 27 novembre 2020** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Sandrine CORDIER donne pouvoir à VALDENNAIRE Catherine ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;
Gabriel LÉON donne pouvoir à Aurélie POYAU ;

Absents excusés :

Sandrine CORDIER, Florian DAZIN, Gabriel LÉON.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Christian FERRUS

Au regard de la crise sanitaire, la commune de Briançon ne pourra pas organiser le traditionnel Arbre de Noël pour les enfants du personnel dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour l'année 2020, seule la distribution de bons cadeaux pour les enfants du personnel municipal et du centre communal d'action sociale, âgés au maximum de 12 ans peut être maintenue. Il ne pourra pas y avoir de spectacle ni de goûters. Par conséquent, il est proposé que les sommes habituellement consacrées à l'achat du spectacle et des fournitures pour les goûters des enfants et du buffet d'après spectacle viennent s'ajouter au montant initialement prévu pour le cadeau de chaque enfant.

La commune a inscrit au budget une somme de 4 500 € dédiée à l'achat de ces bons cadeaux. Les parents concernés se verront remettre trois ECHO CHEQUES d'une valeur faciale de 15 € chacun, utilisables sur Briançon et la Vallée auprès des 80 adhérents de l'association de commerçants « les Enseignes de Briançon ».

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver que les frais relatifs à l'achat des bons cadeaux soient pris en charge par la commune (à savoir 45,00€ par enfant).
- D'approuver que soit refacturé au centre communal d'action sociale, le montant des cadeaux au prorata des enfants concernés selon la liste définitive des enfants qui sera fournie et jointe à la facture.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES 1 DEL 2020.11.27/161

PUBLIÉ LE

07 DEC. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA.

